

## ENGAGEMENT AU CHAMPIONNAT PAR EQUIPES FEMININ – 1ERE PHASE 2015/2016

**ATTENTION ! Date limite d'inscription : 4 AVRIL 2016**

Nom du club (ou entente) : .....

Numero du club : .....

**Equipe(s) engagée(s) : .....**

Pour toutes les équipes, merci de bien vouloir remplir le tableau suivant (titulaires et remplaçantes de chaque équipe le cas échéant) :

	Nom	Prénom	Pts clst	Club (si entente)	Total pts éq
<b>Eq 1</b>					
	Nom	Prénom	Pts clst	Club (si entente)	Total pts éq
<b>Eq 2</b>					

Le montant de l'engagement d'une équipe en Régionale 1 ou Régionale 2 est de **36 € + une caution de 50 € par équipes.**

Merci de bien vouloir joindre le règlement par chèque à l'ordre de la Ligue de Midi-Pyrénées Tennis de Table si l'engagement n'a pas déjà été payé avec la réaffiliation.

A ..... Le .....

Signature : .....

Afin de faciliter la communication entre les féminines de votre club et la Ligue, pourriez vous nous indiquer les coordonnées d'une personne (joueuse, entraîneur, dirigeant(e)...) responsable de l'équipe féminine :

NOM :	Prénom :
Fonction au club :	
Adresse :	
Téléphone :	E-mail :

# RÈGLEMENT DU CHAMPIONNAT PAR ÉQUIPES FÉMININ

## 1. Nombre de divisions

Le championnat par équipes régional féminin comporte deux divisions dénommées R1 et R2.

## 2. Conditions de participation

Peuvent participer toutes les féminines de Midi-Pyrénées ayant une licence traditionnelle avec le module départemental, régional ou national.

## 3. Formule de compétition

- a) Le championnat se déroule en deux phases. Chaque phase se déroulant sur une journée.
- b) Les dates retenues pour la saison 2015/2016 sont le 6 décembre (limite d'inscription : 30 novembre) et le 17 avril (limite d'inscription : 4 avril). Les feuilles d'engagement seront transmises quatre semaines avant chaque journée.
- c) La R1 est constituée d'équipes de 4 joueuses et la R2 d'équipes de 3 joueuses.
- d) Afin de constituer les divisions, il est demandé au club de donner la liste des joueuses qu'il compte faire participer dans chacune des équipes engagées. Si seulement 3 noms figurent pour une équipe elle sera mise directement en R2. Ne mettez pas plus de 4 noms pour une équipe. Les équipes sont placées dans les divisions en fonction de leur total points équipe. Les meilleures formations composeront la R1 (en respectant le point 4). Toutefois, les reléguées de nationale seront d'office placées en R1.
- e) La R1 est composée d'une poule de 4 équipes. Chaque équipe est composée de quatre joueuses réparties en deux groupes de deux, intitulés groupe A et groupe B.

Les quatre joueuses d'une équipe sont désignées par A, B dans le groupe A et par C, D dans le groupe B.

Les quatre joueuses de l'équipe adverse sont désignées par W, X dans le groupe A et par Y, Z dans le groupe B.

La rencontre se dispute sur deux tables.

La meilleure classée de chaque équipe doit être placée dans le groupe A et la moins bien classée doit figurer dans le groupe B.

L'ordre des parties est : **AW - CY - BX - DZ - double 1** (AB contre WX) - **double 2** (CD contre YZ) - **AX - CZ - BW - DY**.

- f) En R2, les équipes seront réparties soit en poules, soit en tableau à élimination directe avec classement intégral, selon le nombre d'équipes engagées. La CSR se réunira au lendemain de chaque limite d'inscription afin de finaliser la composition de chaque division. Le déroulement de chaque journée sera alors envoyé à tous les clubs participants à la compétition.

Les rencontres se disputeront suivant la formule équipe de trois joueuses en un groupe unique.

Les trois joueuses d'une équipe sont désignées par A, B, C. Les trois joueuses de l'équipe adverse sont désignées par X, Y, Z. L'ordre des parties est : **AX - BY - CZ - BX - double - AZ - CY - BZ - CX - AY**.

- g) Dans les deux divisions, les rencontres sont arrêtées au **score acquis** de 6 points. En cas d'égalité entre les deux équipes ou plusieurs équipes, il est établi un nouveau classement portant sur les rencontres disputées entre elles (*voir règlements sportifs fédéraux article I.202.1 page 32*).

**La CSR se réserve le droit de modifier ponctuellement la formule de compétition en cas d'effectifs insuffisants pour former deux divisions.**

#### **4. Nombre d'équipes d'un même club par division**

En R1, il n'est accepté que deux équipes d'un même club. Aucune restriction en R2. Dans le cas d'une entente en R1, les 2 clubs concernés peuvent inscrire une seconde équipe dans cette même division.

#### **5. Equipe incomplète**

Les équipes prévues de R1 qui préviendront huit jours avant la compétition qu'elles ne pourront se présenter qu'à trois joueuses seront inscrites en R2 et seront remplacées en R1 par une équipe de quatre joueuses. Les équipes qui, le jour de la compétition, se présenteront incomplètes (trois joueuses en R1 ou 2 en R2) seront acceptées mais seront sanctionnée par une pénalité financière de **15 €**. Si une joueuse, bien que mentionnée sur la feuille de rencontre, ne participe à aucune partie de la rencontre, elle sera considérée comme non inscrite et l'équipe déclarée incomplète.

#### **6. Tenue**

La tenue de jeu se compose normalement d'une chemisette à manches courtes et d'un short ou d'une jupe, de chaussettes et de chaussures de sport ; d'autres vêtements de sport, dont tout ou partie du survêtement, ne peuvent être portés durant le jeu, **sauf avec l'autorisation expresse du juge-arbitre**.

Sauf en ce qui concerne les manches et col des chemisettes, la couleur dominante des chemisettes, des shorts et des jupes doit être nettement différente de la couleur de la balle qui est utilisée. La joueuse ne portant pas une tenue réglementaire se verra infliger une pénalité financière de **8 €**.

#### **7. Forfait**

Pour toute absence prévue et si celle-ci n'est pas signalée au moins 4 jours avant la date de l'épreuve, l'équipe sera considérée forfait et la caution sera alors retenue. Une nouvelle caution devra être reversée si l'équipe veut continuer la saison.

Si une équipe déclare forfait en division R1 elle est rétrogradée en division en R2, si elle se réinscrit.

#### **8. Montées et descentes**

- a) L'équipe classée première de la R1 à l'issue de la phase fera un barrage avec les autres équipes premières des autres ligues de la Zone. Sur les quatre équipes, les deux premières accéderont à la N3 de la Zone 3 (*cf. règlement de la Zone*).
- b) L'équipe classée première en R2 accédera pour la phase suivante à la R1 si les conditions le lui permettent (voir point 4).
- c) Les descentes sont fonction du nombre de descente(s) de l'échelon supérieur, et du nombre de montée(s) de l'échelon inférieur et du nombre maximum d'équipes devant participer dans la division.

#### **9. Brûlage**

Le brûlage pour les joueuses participant au **championnat par équipe féminin national** prévu dans les règlements sportifs fédéraux article II.109 page 42 s'applique cependant :

- Il n'y aura aucun brûlage entre le championnat masculin et le championnat féminin régional et départemental (une joueuse sera autorisée à participer pour le compte d'une même journée au championnat masculin et féminin régional).
- Une joueuse portée sur la liste fournie lors de l'engagement pour participer dans une équipe ne pourra pas participer dans une équipe de numéro supérieur.
- Une joueuse ayant participé dans une équipe ne pourra pas participer tout au long du tour de la phase dans une équipe de numéro supérieur.

#### **10. Entente**

Les ententes entre trois clubs de la région sont autorisées en division R2. Par contre, en R1, seules les ententes entre deux clubs sont permises.

Des ententes seront autorisées à mi-saison lorsqu'elles seront à l'origine d'une nouvelle équipe.